

drait faire cesser. Heureuse la loi qui n'est que seulement embarrassée par ces amendements inutiles ! car il arrive souvent qu'une loi transformée de cette façon devient dangereuse.

Il serait bien insensé, celui qui voudrait décrier ou diminuer l'importance des fonctions de nos législatures provinciales. Elles doivent s'occuper d'intérêts les plus importants qui, comme les questions d'éducation, par exemple, dépassent en importance les sujets sur lesquels le parlement du Canada est appelé à légiférer. Mais qui niera, par exemple, que la loi d'Ontario sur l'instruction publique n'a pas souvent souffert des amendements qu'on lui a fait subir ? Et ce sont ces abus dont on s'est rendu coupable à l'égard de l'instruction publique et des licences qui ont fait dire au *Toronto Week*, revue admirable : " Ces fautes de l'administration actuelle doivent rappeler " aux électeurs les faiblesses de la nature humaine, même dans son " meilleur état, et leur démontrer combien il est nécessaire d'imposer " un contrôle à l'orgueil, conséquence naturelle d'une trop grande " stabilité dans le pouvoir."

La gloire qui environne le front de M. Mowat, il la doit à lui-même, à son caractère et à sa bonté, et non à son entourage. Cet entourage est des plus mesquins ; qu'on ne se trompe pas sur la portée de mes paroles : je veux parler au point de vue matériel, et non des membres de son cabinet. Ceux-ci, certes, sont tous des hommes honorables et des preuves palpables de la sagesse du choix de M. Mowat. Cependant, on ne peut pas dire qu'il y ait, dans le gouvernement d'Ontario, des hommes extraordinairement remarquables. On peut dire des collègues de M. Mowat ce que l'on a fait observer du premier ministre lui-même, homme d'une habileté de nature à faire briller dans n'importe quel gouvernement : c'est qu'il est regrettable de voir des hommes de grand talent continuer à travailler sur un théâtre aussi restreint. Cette remarque s'applique surtout à l'honorable C. F. Fraser, commissaire des travaux publics, dont la place devrait être dans la chambre des communes du Canada, et non dans le conseil exécutif d'Ontario. Mais la majorité des collègues de M. Mowat sont placés au niveau de leur talent et de leur savoir ; ce sont des hommes infiniment respectables, chefs des départements provinciaux, et bien en état d'exécuter les ordres de leur chef illustre.

Après cette digression, je reviens à la question de l'entourage matériel de M. Mowat, pour dire encore une fois que cet homme